

# INFORMATIONS SANITAIRES

8 septembre 1995

Vol. 8 - N° 33

## Sommaire

Maladie de Newcastle à la Réunion (département français d'outre-mer)	93
Maladie de Newcastle au Canada (chez un cormoran)	94
Clavelée en Bulgarie	94
Peste porcine classique en Autriche : rectificatif et complément d'information	95
Peste porcine classique dans le nord de l'Italie	96

### MALADIE DE NEWCASTLE À LA RÉUNION (Département français d'outre-mer)

Texte d'une télécopie reçue le 1<sup>er</sup> septembre 1995 du Docteur G. Bédès, chef du service de la qualité alimentaire et des actions vétérinaires et phytosanitaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

S. R. - 2 N° 1

**Date finale de la période du rapport précédent :** 24 août 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [31], 89).

**Date finale de la période du présent rapport :** 30 août 1995.

**Date présumée de l'infection primaire :** 23 juillet 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** onze (11).

**Identification géographique des nouveaux foyers :**

9/95. commune de Saint-Denis

10-11/95. Grand Îlet, commune de Salazie.

**Détails relatifs aux nouveaux foyers :**

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
9/95	avi	4 000	...	1 900	2 100	0
10/95	avi	3 000	...	200	2 800	0
11/95	avi	10 000	...	1 000	9 000	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** poulets de chair.

**Diagnostic :** clinique et nécropsique.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** l'origine de la contamination n'a pas été déterminée à ce jour.

**Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport :** abattage sur place des animaux des espèces sensibles ; destruction sur place par enfouissement ; vaccination d'urgence sur toute l'île ; restrictions des transports de volailles sur l'île ; interdiction de sortie de l'île de tout oiseau ou oeuf et des viandes de volaille.

**MALADIE DE NEWCASTLE AU CANADA**  
**Chez un cormoran**

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 2 septembre 1995 du Docteur N.G. Willis, directeur général de la division de la santé animale, Agriculture Canada, Ottawa :

S. R. - 1

**Date de la première constatation de la maladie :** 21 août 1995.

**Date présumée de l'infection primaire :** fin juillet 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** un (1).

**Identification géographique du foyer :** 45° 30' N - 75° 25' O, sur le fleuve Ottawa, près de Cumberland (province de l'Ontario), à environ 20 km à l'est de la ville d'Ottawa.

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** un oiseau sauvage (cormoran à aigrettes : *Phalacrocorax auritus*), trouvé sur le fleuve Ottawa, présentait des signes cliniques.

**Commentaires relatifs au diagnostic :** le diagnostic a été confirmé par l'Institut de recherche en santé animale de Hull (Québec). Le coefficient de pathogénicité est de 1,6 par voie intracérébrale, et de 1,22 par voie intraveineuse.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** des coefficients de pathogénicité similaires ont été trouvés en 1990 et 1992 sur des isolats provenant de cormorans. Il n'y avait pas eu alors de propagation de la maladie aux populations aviaires domestiques. Cette fois encore aucune contamination de volailles n'a été observée.

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :** d'autres spécimens de cormorans sont examinés, mais aucun nouveau cas n'a été décelé à ce jour. Comme cela avait été fait en 1992, lors du diagnostic de la maladie de Newcastle chez des cormorans sauvages, des notices d'information sont distribuées aux aviculteurs canadiens. Toutes les régions vont être alertées pour accroître la vigilance et signaler toute suspicion.

\*  
\* \*

**CLAVELÉE EN BULGARIE**

Texte d'une télécopie reçue le 4 septembre 1995 du Docteur N.T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE, Sofia :

S. R. - 2 N° 1

**Date finale de la période du rapport précédent :** 22 août 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [31], 88).

**Date finale de la période du présent rapport :** 1<sup>er</sup> septembre 1995.

**Date présumée de l'infection primaire :** 16 août 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** trois (3).

**Identification géographique des nouveaux foyers :**

2/95. village de Varvara, département de Bourgas

3/95. village de Voden, département de Bourgas.

**Détails relatifs aux nouveaux foyers :**

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2/95	ovi	273	5	0	5	0*
3/95	ovi	5	5	0	5	0

\* d'ici le 6 septembre 1995 il est prévu d'abattre tous les animaux sensibles ayant été en contact avec les animaux malades.

**Commentaires concernant l'effectif atteint** : foyer n° 3/95 : la maladie a été constatée chez les agnelets de trois propriétaires.

**Commentaires relatifs au diagnostic** : diagnostic clinique (fièvre, roséole, papules, anorexie, rhinite et conjonctivite) ; épreuves de fixation du complément et d'immunodiffusion en gélose.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie** : foyer n° 3/95 : l'enquête épidémiologique révèle que les agnelets ont été vendus le 20 août 1995 par un marchand de la commune de Sredetz (foyer n° 1/95) à trois éleveurs du village de Voden. Le foyer n° 2/95 est vraisemblablement dû à des transactions similaires.

**Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport** : destruction des animaux malades et désinfection des fermes. Restriction des transports d'animaux et interdiction des marchés aux bestiaux. L'exportation de moutons et de chèvres hors de Bulgarie est interdite.

- Foyer n° 2/95 : une surveillance stricte est appliquée dans un rayon de 15 km autour du foyer ;
- Foyer n° 3/95 : la zone de surveillance est de 30 km autour du foyer. Isolement des autres animaux du village, avec examen clinique quotidien.

\*  
\* \*

### PESTE PORCINE CLASSIQUE EN AUTRICHE Tableau rectificatif et informations complémentaires

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 5 septembre 1995 du Docteur P. Weber, chef des services vétérinaires, ministère de la santé, des sports, et de la protection du consommateur, Vienne :

S. R. - 2 N° 1

**Date finale de la période du rapport précédent** : 25 août 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [32], 91).

**Date finale de la période du présent rapport** : 4 septembre 1995.

**Date présumée de l'infection primaire** : 7 août 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour** : un (1).

**Identification géographique du foyer** : commune d'Eberndorf, circonscription de Völkermarkt, province de Carinthie.

**Tableau rectificatif (remplace le tableau publié dans les Informations sanitaires n° 32, p. 91) :**

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	sui	35	7	3	32	0

#### Informations complémentaires :

- **Diagnostic** : épreuve d'immunofluorescence réalisée par l'Institut fédéral de lutte contre les maladies virales des animaux, à Vienne.
- **Epidémiologie** : l'enquête sérologique menée dans les fermes ayant été en relation avec l'exploitation atteinte n'a fourni, à ce jour, aucun résultat positif.
- **Mesures de prophylaxie** : les mesures adoptées sont conformes aux dispositions communautaires (Directive 93/384/CEE amendant la Directive 80/217/CEE). L'abattage sanitaire a été effectué le 24 août 1995.

## PESTE PORCINE CLASSIQUE DANS LE NORD DE L'ITALIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 6 septembre 1995 du Docteur R. Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

S. R. - 1

**Nature du diagnostic** : de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 28 août 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour** : un\* (1).

**Identification géographique du foyer** : commune de Bressanone, province de Bolzano, région du Trentin-Haut-Adige.

### Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1	sui	143	15	15	128	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint** : porcs à l'engrais en stabulation.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie** : recherches en cours.

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour** : les mesures adoptées sont conformes aux dispositions communautaires (isolement, abattage et destruction des animaux, etc.).

\* **Note du Bureau central** : les foyers signalés sur l'île de Sardaigne ne sont pas pris en considération dans cette note d'information, car la maladie y sévit depuis plusieurs mois. Seul est rapporté ci-dessus le foyer apparu dans le nord de l'Italie, en raison du caractère exceptionnel de sa localisation.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.